

 SECTION  DU PUY-DE-DOME	CSAL Formation Spécialisée	 LIMINAIRE
	Du 14 Février 2024	
E-mail : fo.ddfip63@dgfip.finances.gouv.fr fo.ddfip63@gmail.com		
Téléphone : 06-49-04-11-89		

Monsieur le Président,

Tel un marronnier, l'observatoire interne revient en janvier et comme à chaque fois, au vu du peu de participation, le délai de réponse est prolongé, Petite nouveauté cette année, les agents ont le droit à un dépliant, car il s'agit de démêler le vrai du faux. Eh oui, l'agent de la DGFIP semble ne pas avoir conscience que cet observatoire est fait pour lui.

Cette année, les chefs de service ont été, très fortement, invités à assurer le service après-vente. Les résultats 2023 avaient non seulement été très mauvais en termes de participation mais aussi sur le ressenti des agents. Comble de l'ironie, la surreprésentation des cadres A et A+ dans les participants a amené à un second sondage en octobre dernier, plus spécifiquement auprès de cette population pour en connaître les interrogations.

FO-DGFIP ne doute pas un instant que... tout se finira, une fois de plus, par une absence quasi totale de réponses concrètes au malaise diffus au sein de la DGFIP. Et oui, on sait que ça va mal au sein de la DGFIP mais quand est-ce que nous allons voir des actions ?

Car une des questions que devrait se poser la direction générale est pourquoi cette défiance de la majorité des agents envers leur employeur ?

FO-DGFIP ose parler de défiance car c'est le ressenti de beaucoup de nos collègues. Cette défiance vient de loin.

Autrefois, administration respectée, la DGFIP a connu une profonde transformation qui s'est accompagnée d'une réduction drastique de ses effectifs. Au 31 décembre 2022, la DGFIP comptait 95 074 agents alors qu'en 2009 au moment de la fusion, les 2 réseaux comptaient 126 000 agents. Nous avons perdu 24,54 % de nos effectifs !

Aujourd'hui, beaucoup de nos collègues sont déboussolés et nous observons de la fatigue, qu'elle soit physique et/ou mentale chez certains d'entre eux. On peut en trouver l'explication dans la transformation du travail avec la mise en place de tâches répétitives et perçues comme très peu valorisantes, assortie d'une mise sous pression des agents par le biais des objectifs et statistiques à tout va.

Nous savons, aussi, depuis bien longtemps, que la santé et la sécurité au travail ne font pas bon ménage avec les réformes.

Nous constatons qu'il y a une forte hausse du nombre des accidents de service et/ou de trajets entre 2021 et 2022. Ceux-ci ont évolués de 779 à 1 194 soit + 53,27% à l'échelle nationale.

Les déménagements des bureaux suite aux réorganisations, la perte des repères et l'augmentation des distances domicile/travail qui résultent du NRP impactent directement les agents.

Bien sûr à travers les actions que nous allons voter aujourd'hui, la formation spécialisée essaie de répondre du mieux qu'elle peut, aux demandes de nos collègues. Ces réponses sont avant tout matérielles. Elles ne peuvent répondre aux fortes attentes des agents de la DGFIP.

D'autres propositions d'action telles que gestion du stress et communication positive sont une bien maigre consolation face à un état moral toujours plus dégradé, nous ne l'inventons pas, nous le ressentons au quotidien auprès de nos collègues dans les services et l'observatoire interne le confirme.

Tant qu'un audit sérieux ne sera pas posé, tant que des solutions dignes de l'implication et du professionnalisme des agents ne seront pas proposées, n'espérez aucune amélioration.

Et que dire que ce bel exemple de la confiance que témoignent les élus envers les fonctionnaires, la majorité sénatoriale voulait porter le délai de carence des fonctionnaires à 3 jours, toujours en justifiant par l'alignement du public sur le privé.

FO-Fonction Publique lui répondait chiche ! mais faisons-le par le haut : commençons donc par compenser la journée de carence comme dans des entreprises de taille comparable à l'État employeur !

FO-DGFIP suggère également d'augmenter les salaires des fonctionnaires à hauteur du privé. On pourrait alors oublier les problèmes d'attractivité, les métiers en tension !

Mais, malheureusement, l'amendement n'a pas été retenu par le Gouvernement.

Que dire dès lors des 700 € et 300 € que se sont alloués respectivement les sénateurs et les députés, pour tenir compte des conséquences du contexte inflationniste, en ne semblant ou en ne voulant pas prendre conscience de tous ceux pour qui cette même inflation est un cataclysme budgétaire.

Malgré tout, une bonne nouvelle est arrivée. La DGFIP se dote enfin d'un dispositif pour recenser les fiches de signalement avec un nouvel outil dénommé SIGNALFIP, ce nouveau dispositif montera progressivement en puissance .

Les fiches de signalement seront dématérialisées et transmises automatiquement vers la chaîne hiérarchique et l'Assistant de Prévention.

Quand on sait que la majorité des fiches concerne les métiers de l'accueil, pour **FO-DGFIP63**, la prévention des risques devrait être effective dès l'accueil avec un message fort, tel qu'il peut en exister dans d'autres administrations : le rappel à la loi et les peines encourues.

Bercy a transmis, dernièrement, aux syndicats une proposition de rédaction de la future disposition législative visant à permettre aux employeurs publics de porter plainte à la place des agents victimes de violences ou de menaces (après avoir recueilli le consentement de la victime) lorsqu'ils auront connaissance de faits susceptibles de constituer une infraction commise “à l'égard de toute personne participant à l'exécution d'une mission de service public ou d'un professionnel de santé”. Et ce “à l'occasion de l'exercice ou en raison de ses fonctions”.

Rappelons qu'actuellement cela n'est possible que s'il y a dégradation d'équipement. Le matériel semble plus important que l'humain...

Plusieurs infractions pourront être concernées :

- les violences ayant entraîné la mort d'un agent public,
- les violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente,
- les violences ayant entraîné une incapacité de travail,
- l'administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique ou psychique,

- les appels téléphoniques malveillants réitérés,
- les envois réitérés de messages malveillants,
- les menaces de commettre un crime,
- la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à un agent.

Cette future disposition législative ne dispensera pas de respecter les prescriptions de l'article 40 du code de procédure pénale (2^e alinéa) imposant aux employeurs publics et aux fonctionnaires d'aviser le Procureur d'un crime ou d'un délit dont ils ont la connaissance.

FO-DGFIP se réjouit qu'enfin la sécurité des agents soit une priorité mais **FO-DGFIP** n'oublie pas que la forte dégradation des conditions de travail et l'absence de réelles avances salariales restent elles aussi des priorités.

Les derniers échos des négociations en cours font état de 10 points d'ACF selon les dernières propositions de la DG dont 6 points maintenant et 4 points en avril 2025 !!

Cela représenterait 550 € bruts par an à partir d'avril 2025 soit 38 € nets par mois et pour 2024, 330 € bruts soit 23 € nets par mois.

Ceci alors que nos collègues douaniers ont obtenu, en net, 110 € par mois et ceux de la DGCCRF 60 € nets par mois. Sans parler des enseignants qui eux ont eu au moins 125 € nets par mois.

On peut aussi citer les 189 € nets octroyés aux hospitaliers ou les 1 900 € annuels promis aux policiers (entre autres)...

La DGFIP serait-elle la mauvaise élève du ministère des finances et de la fonction publique pour qu'on ne lui donne que des miettes ?!!

FO-DGFIP dénonce l'absence de réponse aux Rapports Sociaux Uniques 2021 et 2022 et ne se satisfait pas des conclusions portant sur l'observatoire interne 2023 de notre ex-Directeur général qui entend simplement pour 2024 y « apporter davantage d'attention encore ».

Les agents méritent mieux que cela et c'est ce manque de reconnaissance que **FO-DGFIP combat et combattra quotidiennement.**

Les élus Force Ouvrière en Formation Spécialisée
du CSAL du Puy-de-Dôme

Titulaires : Christine PEREIRA – Jean-Marc LE FAY

Suppléants : Marie-José VIEITEZ – Loïc ROBOTA